





Information aux agents de l'ONCFS

N° 13 12 décembre 2017

Milieux & Faune Sauvage

sne@oncfs.gouv.fr

Secrétaire national

Pascal WANHEM wanhem.sne@gmail.com 06 20 99 91 84

Secrétaires adjoints

Pierre ORIOL oriol.pierre@neuf .fr 06 25 07 06 77

Philippe BIBES vanhem.sne@gmail.com 06 20 99 91 84

Virginie CROQUET virginie.croquet@oncfs.gouv.fr 06 20 78 97 50

SNE-FSU

Secrétaire Général

Patrick SAINT-LEGER saintleger.sne@gmail.com

Port: 06 70 81 17 16 Permanence : 01 40 81 22 28

Secrétaire adjointe

Marie-Louise LE COGUIEC 06 87 27 13 30

marie-louise.le-coguiec@developpementdurable.gouv.fr

> SNE-FSU 104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS snefsu.org



NOUVEAU RESEAU SECURITE INTERVENTION

APRES LES NICHES ECOLOGIQUES, LES NICHES FONCTIONNELLES

Que dire d'autre suite à la dernière présentation du futur réseau sécurité intervention de l'établissement qui nous est exposé initialement comme permettant de réduire le nombre d'intervenants dans ce domaine en les rendant plus efficaces.

> De 26 formateurs nationaux (ATE/TE) nous devions passer à 5 instructeurs nationaux (TE). Soit 5 postes en moins pour les SD et 5 en plus pour la division formation. Pourtant, aucun document ne peut nous être fourni pour présenter les différents temps de formation effectués, sous prétexte que ces agents n'effectueront pas le même métier (ce sont pourtant des missions déjà effectuées au sein de l'établissement).

> De 91 moniteurs existant nous passerions à 35 instructeurs régionaux (agents en SD dont la charge de travail serait d'environ 30%). La charge de travail répartie actuellement sur 2 moniteurs (environs 10 jours par an) passerait à plus de 50 jours par an pour une seule personne en comptant les déplacements (environs 28 séances de tir + 2 semaines de maintiens à niveau tous les ans).

Après discussions sur les fiches de postes force est de constater que l'on essaye de justifier du travail des 5 futurs instructeurs nationaux. Alors qu'en période de restriction d'emplois on cherche généralement à identifier les missions pour y affecter ensuite un certain nombre d'emplois. Et de justifier de leurs Résidences Administratives délocalisées dans un des 18 départements de leur ressort, à plusieurs centaines de kilomètres du centre de formation national. Tout ceci en leur attribuant des missions dévolues aux instructeurs régionaux (Vérification succincte du matériel de police des agents, contrôle des instructeurs régionaux alors qu'ils sont évalués lors des 2 semaines de remise à niveau annuelles, vérification des acquis et évaluation des agents en SD alors que cette mission était faite par les moniteurs de tir précédemment, ...).

Nous apprenons également qu'il n'y aura aucune réduction du nombre d'intervenants car les moniteurs départementaux pourront continuer à exercer leurs fonctions auprès des instructeurs régionaux. Ces derniers continueront à être sollicités en appuis aux formations nationales (en plus des 30 % de temps de travail prévu, et d'éventuels remplacements de collègues malades ou de postes vacants)

Par contre on nous a bien fait comprendre qu'il était important d'avoir l'appellation BMI pour les instructeurs nationaux afin de toucher les 10 % de prime mobilité. Mais rien pour les instructeurs régionaux qui se déplacent sur 3 à 4 départements comme les IPC, et rien pour les agents des autres réseaux qui se déplacent également sur plusieurs départements.

Sur le fond, vu les réductions d'effectifs, nous n'étions pas contre ce projet ambitieux de réforme du réseau sécurité-intervention actuel, comprenant des moniteurs départementaux, des correspondants régionaux, et des formateurs nationaux. Mais sur la forme nous sommes opposés à ce projet tel qu'il est présenté, car il n'apporte rien en termes de plus-value si ce n'est de créer des nouveaux espaces réservés en octroyant à quelques agents des privilèges et des primes supplémentaires que d'autres pourraient également revendiquer

Nous ne sommes pour la formation sécurité-intervention des agents, mais pas n'importe comment